

<b>Ministère des Ressources naturelles et des Forêts</b> 	<b>Fiche d'harmonisation</b> <b>Secteur BARRAGE_INTERBANDES</b>	Date de rédaction	2023/03/31
		Date où le document a été adopté	Non révisé/Non adopté Pour information seulement

\* Pour plus d'informations sur le processus d'harmonisation, consultez le document [Cadre et processus d'harmonisation de la Table GIRT 062](#).

BARRAGE_INTERBANDES			
<b>Superficie (ha) : CP = 0 ha CR = 344 ha Total = 344 ha</b>			
<b>Usagers contactés : SÉPAQ, Municipalité de Saint-Michel-des-Saints (SMDS), Parc régional Lac Taureau (PRLT), Motoneige, Quads</b>			
Mesure d'harmonisation des usages (MHU) <sup>i</sup>			
Source (porteur) <sup>1</sup>	Nature <sup>2</sup>	Préoccupations soulevées et propositions	Réponses du MRNF et mesures d'harmonisations convenues <sup>3</sup>
Municipalité de SMDS, PRLT	Paysage visuel	S'assurer que le paysage visuel demeure adéquat pour les plaisanciers nautiques du réservoir Taureau.	<p>À la suite des analyses visuelles et d'une confirmation terrain par le comité ciblé,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un 0-40m avec coupe partielle permise sans déplacement de machinerie bordant le réservoir Taureau (voir MHO) ainsi que</li> <li>• le positionnement d'îlots dans le paysage visuel potentiellement visible à partir du réservoir Taureau</li> </ul> <p>seront ajoutés afin de limiter l'impact visuel après coupe pour les plaisanciers nautiques (voir carte).</p>
SÉPAQ	Période de chasse	Arrêter les travaux pendant la période de chasse et discuter suffisamment à l'avance afin de permettre la planification optimale des réservations des secteurs de chasse selon la cédule et la répartition des opérations forestières.	La mesure générique Table GIRT « arrêt des travaux pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone. » sera appliqué. Voir MHO.

<sup>1</sup> Personne ou organisme portant la préoccupation.

<sup>2</sup> Liée aux besoins ou aux valeurs des utilisateurs. Les **besoins** sont des exigences considérées comme nécessaires par l'intervenant concerné et liées à l'utilisation que cet intervenant fait du milieu forestier. Les **valeurs** sont relatives aux convictions de l'utilisateur.

<sup>3</sup> Cette section représente les réponses du MRNF aux enjeux soumis. Les mesures d'harmonisations sont indiquées par une flèche ⇒.

<b>Ministère des Ressources naturelles et des Forêts</b>     	<b>Fiche d'harmonisation</b> <b>Secteur BARRAGE_INTERBANDES</b>	Date de rédaction	2023/03/31
		Date où le document a été adopté	Non révisé/Non adopté Pour information seulement

<b>Mesure d'harmonisation opérationnelle<sup>4</sup> (MHO)<sup>ii</sup></b>			
<i>Source (porteur)<sup>1</sup></i>	<i>Nature<sup>2</sup></i>	<i>Préoccupations et propositions discutées au comité ciblé</i>	<i>Pistes de solution</i>
Municipalité de SMDS, PRLT	Paysage visuel	S'assurer que le paysage visuel demeure adéquat pour les plaisanciers nautiques du réservoir Taureau.	Assurer l'opacité de la bande boisée préservée (voir MHU) le long du Réservoir Taureau.
SÉPAQ	Période de chasse	Arrêter les travaux pendant la période de chasse et discuter suffisamment à l'avance afin de permettre la planification optimale des réservations des secteurs de chasse selon la cédule et la répartition des opérations forestières.	S'entendre avant le 15 novembre de l'année précédente afin de permettre la planification optimale des réservations des secteurs de chasse selon la cédule et la répartition des opérations forestières. Voir MHU.
SÉPAQ	Quiétude	Conserver la quiétude lors des opérations à proximité de l'hébergement situé au lac Aubry.	Éviter les travaux de nuit ou trop tôt le matin afin d'assurer la quiétude à proximité du bail de villégiature situé au lac Aubry.
PRLT	Communication	Contacteur la PRLT avant le début et pendant les travaux	Maintenir un canal de communication avec le parc Régional du lac Taureau tout au long des travaux.
PRLT, Municipalité de SMDS	Paysage visuel	Prévoir une visite terrain nautique lors des opérations.	Prévoir une visite terrain nautique lors des opérations.
FCMQ	Cohabitation et sécurité	S'assurer du maintien du sentier de motoneige par la cohabitation sécuritaire avec le transport forestier ou par la relocalisation d'un tronçon de sentier.	Convenir des mesures d'harmonisation opérationnelles avec le Club Royaume de la Motoneige et la FCMQ au plus tard le 15 octobre de l'année en cours ou le plus tôt possible si la coupe ou le transport forestier ont lieu en période hivernale.

<sup>4</sup> Les ententes de mesure d'harmonisation opérationnelle (MHO) sont notées, au présent compte rendu, à titre d'information seulement. Il est de la responsabilité des signataires (BGA et demandeur) de confirmer et compléter les MHO et de prévoir des dispositions nécessaires permettant d'évaluer que les MHO ont été respectées de même que les clauses en cas de non-respect. Il est recommandé de le faire par écrit via l'Annexe 8 de la TGIRT prévue à cet effet.

<b>Ministère des Ressources naturelles et des Forêts</b> 	<b>Fiche d'harmonisation</b> <b>Secteur BARRAGE_INTERBANDES</b>	Date de rédaction	2023/03/31
		Date où le document a été adopté	Non révisé/Non adopté Pour information seulement

<b>Travaux sylvicoles non commerciaux<sup>5</sup> (TSNC)<sup>iii</sup></b>			
<i>Source (porteur)<sup>1</sup></i>	<i>Nature<sup>2</sup></i>	<i>Préoccupations et propositions discutées au comité ciblé</i>	<i>Pistes de solution</i>
S/O	S/O	Aucunes	Aucunes

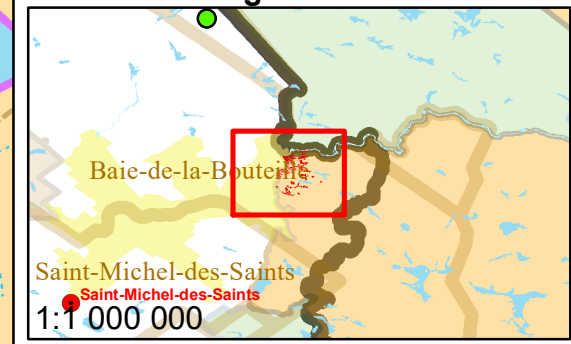
<b>Itinéraire des bois</b>			
<b>Itinéraire</b>	<b>Utilisateurs concernés</b>	<b>Préoccupations soulevées</b>	<b>Mesure recommandée</b>
Par l'accueil Catherine de la Réserve faunique Mastigouche	Réserve faunique Mastigouche Motoneige Quads (sentier d'été)	Assurer la circulation des motoneiges et des VTT dans les sentiers désignés.	Contacter les clubs de VHR afin de convenir de mesures d'harmonisation fine le plus tôt possible avant le début des travaux.

<sup>5</sup> Ces mesures s'appliqueront en cas de réalisation de travaux de préparation de terrain, de reboisement ou de débroussaillage à la suite de la récolte de bois. Une harmonisation spécifique aura lieu avant la réalisation des TSNC.



# 06271 BARRAGE INTERBANDES V2

RFMastigouche 344 ha



Saint-Michel-des-Saints  
1:1 000 000

## Légende

- Usage forestier
- Sentiers motoneige
- Sentier de quad
- Chemin forestier
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Lac
- Milieu humide
- Limite municipalité
- Corridor routier
- Villégiature
- Terrain de piégeage
- Exclusions
- Refuge biologique
- Ilots de vieillissement
- Parc Régional
- ZEC
- Réserve faunique
- Consultation publique 22-24

## BARRANGE\_INTERBANDES

- Coupe de régénération
- Lisière boisée
- Mesure d'harmonisation

## Chemin planifié par le BGA

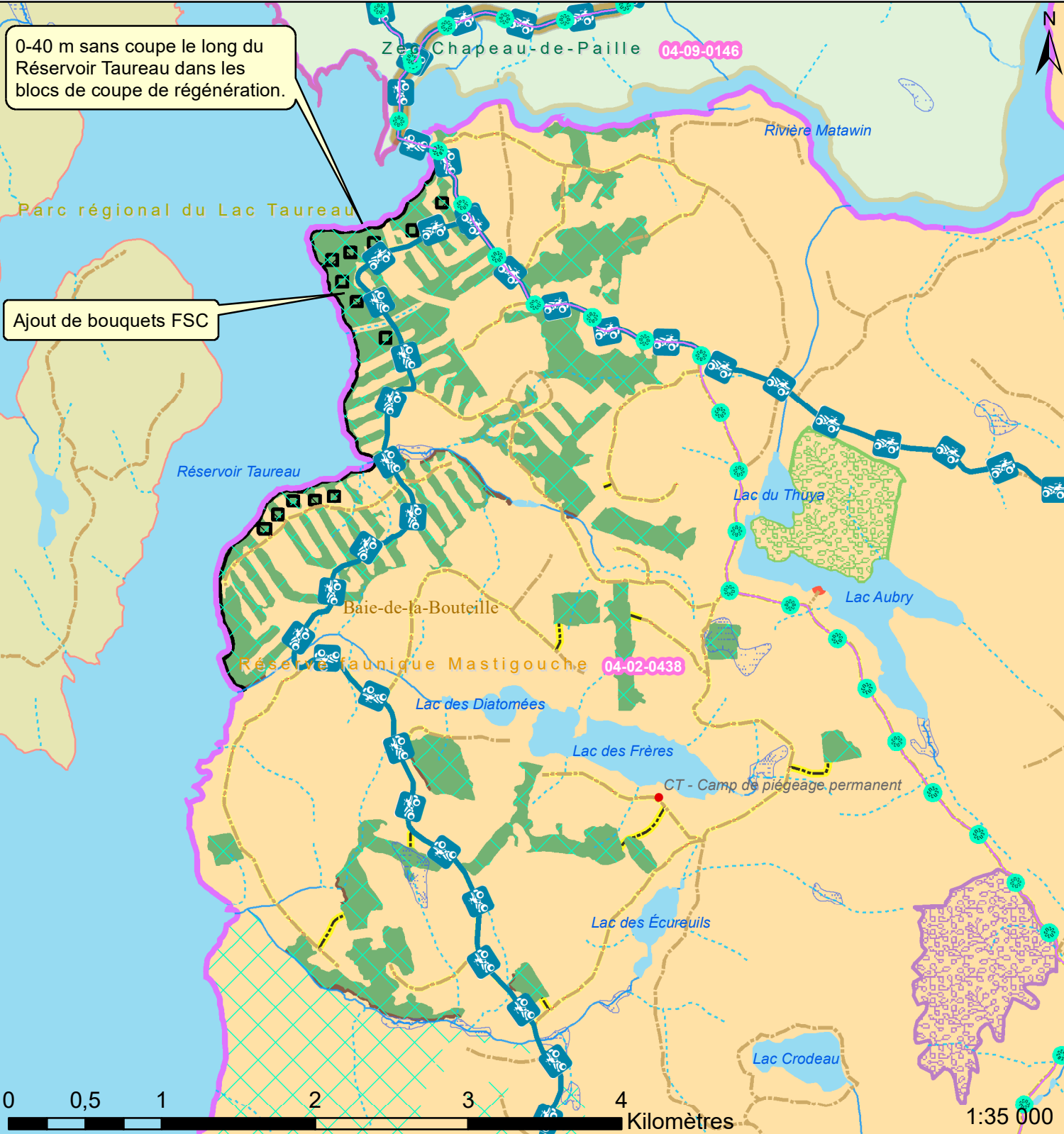
- Amélioration/entretien/réfection
- Implantation

Création:  
Isabelle Parent, ing. f.

Date: 2023-03-21

0-40 m sans coupe le long du Réservoir Taureau dans les blocs de coupe de régénération.

Ajout de bouquets FSC



1:35 000